



LA FORMATION

(Suite)

II. A QUI INCOMBE LA FORMATION DES TERTIAIRES



SPÈRE-t-on cependant que cette mentalité franciscaine, qui fera du Tertiaire un agent actif de la *restauration de toute chose dans le Christ*, puisse naître et se développer sans un enseignement continu, graduel et proportionné aux capacités personnelles et sociales de chacun ?

Evidemment non. Aussi les Congrès de Tertiaires ont-ils presque tous consacré aux moyens pratiques de former d'excellents tertiaires une bonne partie de leurs efforts.

Et dès l'abord la question se subdivise, selon qu'il s'agit de la *formation* de sujets nouveaux ou de la *réforme* de fraternités déjà existantes, et où l'esprit franciscain n'a jamais été sérieusement développé. On admet que la formation des postulants et des novices doit se faire durant le noviciat, par les soins des maîtres et des maîtresses de novices. La *réforme* progressive et durable des tertiaires déjà profès est une œuvre qui incombe aux directeurs des Fraternités.

Disons tout de suite qu'il ne faut point donner à cette distinction une portée exclusiviste. La haute-main reste au directeur sur le noviciat comme sur le reste de la fraternité. En divisant le travail, en faisant porter sur d'autres épaules une partie de la tâche suffisamment lourde, lorsqu'elle est sérieusement comprise, le directeur ne se désintéresse pas de la formation des novices, pas plus que le recteur d'une paroisse ne se désintéresse des enfants auprès desquels il se fait suppléer par des catéchistes.